

Image not found or type unknown



# Convocation A.G. - Non respect du délai de 21 jours

Par **yoda13002**, le **11/09/2016** à **19:05**

Bonjour

Est ce que le syndic doit justifier dans sa convocation de l'urgence qui fait qu'il ne respecte pas le délai de 21 jours ?

Merci d'avance pour votre réponse